

*Bessé-sur-Braye
La Chapelle-Huon
Cogners – Vancé
Loir-en-Vallée
Saint-Gervais-de-Vic*

**SMAEP
de BESSE SUR BRAYE**

RÉUNION DU COMITE SYNDICAL

Du Jeudi 07 avril 2022

Compte-Rendu

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix heures, les membres du Comité Syndical du SMAEP de Bessé-sur-Braye, légalement convoqués conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en Mairie de Bessé sur Braye, sous la présidence de M. Michel LEROY, Président du SMAEP.

Etaient Présents :

Membres titulaires : LEROY Michel, THOIREY Isabelle, MARIAIS Jean-Pierre, LEBERT Philippe, BRANJONNEAU Thierry, AUVRAY Jean, BORDIER Diego, PARIS Hubert, MARSIGNY Christine, NELET Annie

Absents excusés : FOUILLEUL Marie-Claire, BORDE Jany, THENAISIE Isabelle, DARROY Claude, KEMP Annick, PEAN Nicole, LAFRESNAYE Florian

Assistait :

M. GRENECHE Jérôme, Secrétaire du SMAEP

M. MARIAIS Jean-Pierre est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 23 septembre 2021 est approuvé par le Comité Syndical.

1. Approbation du compte de gestion 2021 (Délibération n° 202204DLSIA001)

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- Approuve le compte de gestion 2021 du budget SMAEP,

Résultat du vote : **Votants : 10**
Pour : 10 voix **Contre : 0 voix** **Blanc : 0 voix**

2. Vote du compte administratif 2021 (Délibération n° 202204DLSIA002)

M. le Président présente le compte administratif 2021 du SMAEP

Adoption du compte administratif 2021

Section de fonctionnement :

Dépenses : 117 124.26 €
Recettes : 599 470.87 €
Excédent : 481 546.61 €

Section d'investissement :

Dépenses : 50 796.11 €
Recettes : 163 046.47 €
Excédent : 112 250.36 €

Excédent Global de clôture : 593 796.97 €

Pour information Restes à Réaliser :

Dépenses : 15 210.46 €
Recettes : 0.00 €
SOLDE : - 15 210.46 €

Mme. NELET Annie, doyenne d'âge, est nommée Présidente de séance et soumet au vote le compte administratif 2021.

M. le Président n'a pas participé à l'adoption du compte administratif 2021 du SMAEP (article L2121-14 alinéa 2 et 3 du CGCT).

Résultat du vote : **Votants : 9**
Pour : 9 **Contre : 0** **Blanc : 0**

Le compte administratif est adopté par le Comité Syndical à l'unanimité.

3. Affectation des résultats 2021 (Délibération n° 202204DLSIA003)

Le Comité Syndical :

Après avoir entendu au cours de la séance, le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

<u>Résultat de l'exercice 2021 :</u>	+ 40 717.19 €
<u>Résultats antérieurs reportés :</u>	+ 440 829.42 €
<u>Soit un résultat à affecter :</u>	+ 481 546.61 €

M. le Président propose de l'affecter, comme suit :

<u>Solde d'exécution de la section d'investissement 2021 :</u>	+ 112 250.36 €
<u>Solde des restes à réaliser en investissement 2021 :</u>	- 15 210.46 €
Excédent de financement :	+ 97 039.90 €

Le solde étant positif, aucun besoin de financement n'est constaté. Par conséquent, aucune affectation du résultat n'est nécessaire.

D'où un report en fonctionnement R 002 : 481 546.61 €

Où cet exposé,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

4. Vote du budget primitif 2022 (Délibération n° 202104DLSIA004)

Adoption du budget primitif 2022

M. Le Président présente au Comité syndical le budget primitif 2022 du SMAEP comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses : 612 147.72 €

Recettes : 612 147.72 €

Section d'investissement

Dépenses : 601 072.58 €

Recettes : 601 072.58 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	114 300.00 €	002 Résultat Fonct. reporté	481 546.61 €
012 Charges du personnel	1 600.00 €	042 Op. d'ordre entre sections	10 601.11 €
022 Dépenses imprévues	5 000.00 €	70 Produits des services	120 000.00 €
042 Op. d'ordre entre sections	87 010.77 €		
65 Autres charges de gestion	1 000.00 €		
66 Charges financières	1 425.50 €		
023 Virement à la section Inv	401 811.45 €		
TOTAL	612 147.72 €	TOTAL	612 147.72 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
040 Op. d'ordre entre sections	10 601.11 €	001 Solde exécution section inv.	112 250.36 €
16 Emprunts et dettes assimilées	30 000.00 €	021 Virement de la section Inv.	401 811.45 €
21 Matériel spécifique d'exploitaion	80 000.00 €	040 Op. d'ordre entre sections	87 010.77 €
23 Immobilisations en cours	480 471.47 €		
TOTAL	601 072.58 €	TOTAL	601 072.58 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical,

- Vote le Budget primitif du SMAEP pour l'exercice 2022 à l'unanimité.

Résultat du vote : Votants : 10**Pour : 10 voix****Contre : 0 voix****Blanc : 0 voix**

5. Dématérialisation des actes pour le contrôle de légalité – Sarthe légalité – Département de la Sarthe (<i>Délibération n° 202204DLSIA005</i>)
--

M. le Président rappelle que depuis 2009, le Département de la Sarthe met gratuitement à disposition de l'ensemble des collectivités sarthoises une plateforme de télé-services : Sarthe légalité pour la dématérialisation des actes de la commune pour le contrôle de légalité : délibérations, décisions et arrêtés du président.

La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2021, le Département de la Sarthe propose de renouveler ce service et de le reconduire pour la période 2022-2025.

M. le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir l'autoriser à utiliser de nouveau la plateforme Sarthe Légalité proposée par le Département de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- Autorise M. le Président, à l'unanimité, à utiliser la plate-forme Sarthe légalité et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

6. Dématérialisation des marchés publics et accords-cadres (Sarthe marchés publics) – Département de la Sarthe (<i>Délibération n° 202204DLSIA006</i>)
--

M. le Président rappelle que depuis 2009, le Département de la Sarthe met gratuitement à disposition de l'ensemble des collectivités sarthoises une plateforme de télé-services : Sarthe marchés publics (dématérialisation des marchés publics).

La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2021, le Département de la Sarthe propose de renouveler ce service et de le reconduire pour la période 2022-2025.

M. le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir l'autoriser à utiliser de nouveau la plate-forme Sarthe marchés publics proposée par le Département de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

➤ Autorise M. le Président, à l'unanimité, à utiliser la plate-forme Sarthe marchés publics et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

La prochaine date de réunion vous sera transmise ultérieurement.

Séance levée à 11 heures et 5 minutes

Secrétaire de séance,

Le Président,

Michel LEROY

TABLEAU DES DELIBERATIONS

202204DLSMA001		Approbation du compte de gestion 2021
202204DLSMA002		Vote du compte administratif 2021
202204DLSMA003		Affectation des résultats 2021
202204DLSMA004		Vote du budget primitif 2022
202204DLSMA005		Dématérialisation des actes pour le contrôle de légalité – Sarthe légalité – Département de la Sarthe
202204DLSMA006		Dématérialisation des marchés publics et accords-cadres (Sarthe marchés publics) – Département de la Sarthe

Les membres du comité syndical,

NOM	Prénom	Signature des Présents
LEROY	Michel	
NELET	Annie	
THOIREY	Isabelle	
MARIAIS	Jean-Pierre	
LEBERT	Philippe	
BRANJONNEAU	Thierry	
MARSIGNY	Christine	
AUVRAY	Jean	
BORDIER	Diego	
PARIS	Hubert	